



## Conseil communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 21 octobre 2021 à 18h30

Salle polyvalente de Xeulilly

Étaient présent(e)s : André **BAGARD** - Xavier **BOUSSERT** - Claude **COLIN** - Antoine **DESMONCEAUX** - Laurent **DIEZ** - Jean-Marc **DUPON** (délibérations 2021\_175 à 2021\_177) - Philippe **EBERHARDT** - Jean-Luc **FONTAINE** - Marina **GASPARD** - Dominique **GOEPFER** - Gilles **JEANSON** - Daniel **LAGRANGE** - Sandrine **LAMBERT** - Rémi **MANIETTE** - Maria Josefa **OROZCO** - Filipe **PINHO** - Jean Marc **POMARES** - Patrick **POTTS** - Richard **RENAUDIN** (délibérations 2021\_178 à 2021\_182) - Danielle **SERGENT** - Benoit **SKLEPEK** - Marcel **TEDESCO** - Etienne **THIL** - Hervé **TILLARD** - Thierry **WEYER** - Jean-Claude **WICHARD** - Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: Jean-Marc **DUPON** (procuration à Philippe **EBERHARDT** (délibérations 2021\_178 à 2021\_182)) - Delphine **GILAIN** (procuration à Gilles **JEANSON**) - Jean **LOPES** - Lucie **NEPOTE-CIT** (procuration à Sandrine **LAMBERT**) - Valérie **PICARD** - Dominique **RAVEY** (procuration à Marcel **TEDESCO**) - Richard **RENAUDIN** (procuration à Denise **ZIMMERMANN** (délibérations 2021\_175 à 2021\_177)) - Lydie **ROUYER** (procuration à Hervé **TILLARD**) - Pascal **SCHNEIDER** (procuration à Jean Marc **POMARES**) - Marie-Laure **SIEGEL**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: (procuration à)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	15 octobre 2021
<u>Date d'affichage</u> :	22 octobre 2021
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	35
<u>Nombre de présents</u> :	26
<u>Nombre de votants</u> :	32
<u>Secrétaire de séance</u> :	Jean-Luc FONTAINE

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 23 septembre 2021**

#### 4. Délibérations

<b>N°</b>	<b>Domaine</b>	<b>Objet</b>
2021_ 1	MOTION	Fermeture de la trésorerie de Neuves-Maisons
2021_ 2	MOTION	Desserte ferroviaire de Nancy (suppression des TGV OuiGo, liaisons avec le sud)
2021_ 175	Politique du territoire, habitat, logement	Programme local de l'habitat : bilan de la 4e année
2021_ 176	Administration générale - Fonction publique	Mise en place d'un conseiller numérique
2021_ 177	Commande publique	Création d'une commission de délégation de service public, conditions de dépôt des listes
2021_ 178	Commande publique	Contrat d'assurance « dommages aux biens » - Avenant n°4
2021_ 179	Commande publique	Contrat d'assurance « responsabilité civile » - Avenant n°5
2021_ 180	Finances	Budget principal - décision modificative n°5
2021_ 181	Finances	Budget assainissement - décision modificative n°3
2021_ 182	Finances	Budget gestion économique – décision modificative n°3

## 1. Affaires et communications diverses

---

### a. Calendrier des réunions

	<b>Conférences des maires 18h00</b>	<b>Conseils à 18h30</b>	
	<i>Lieu à définir</i>		
<b>NOVEMBRE</b>	mercredi 10 novembre	jeudi 25 novembre	A définir
<b>DÉCEMBRE</b>	jeudi 2 décembre	jeudi 9 décembre	A définir

### b. Présentation Amélie Thiriat, directrice Maison de l'Enfant

## 2. Désignation d'un secrétaire de séance

---

A l'unanimité, Jean-Luc FONTAINE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 3. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 23 septembre 2021

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## 4. Délibérations

---

### **MOTION N° 2021\_1**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Fermeture de la trésorerie de Neuves-Maisons**

---

Les élus de la communauté de communes Moselle et Madon ont appris avec consternation l'annonce de la fermeture programmée en 2022 du centre des finances publiques de Neuves-Maisons.

Ils s'élèvent contre un nouveau recul du service public de proximité.

Il y a quelques années déjà, la centralisation des services fiscaux à Vandoeuvre avait pénalisé les habitants de Moselle et Madon.

Aujourd'hui, la fermeture totale de la trésorerie est un coup dur pour les habitants, en particulier les plus éloignés du numérique, qui se rendaient à la trésorerie pour régler les factures de la vie quotidienne.

A l'heure où l'Etat promeut la revitalisation des « petites villes de demain » comme Neuves-Maisons, il organise par ses propres décisions le départ de services implantés en cœur de bourg.

Les élus de Moselle et Madon invitent l'Etat à reconsidérer cette décision qui contribue, une nouvelle fois, à rendre la présence de l'Etat de moins en moins visible sur les territoires.

*Filipe Pinho précise que l'ancienne secrétaire générale de la préfecture reconnaissait que le lien fait par l'Etat entre le déploiement des Maisons France services et la fermeture des trésoreries était tout sauf judicieux. De plus, ces mesures touchent surtout Neuves-Maisons et Saint-Nicolas de Port, car les trésoreries y sont localisées en centre-ville. Dès l'amorce du processus par l'Etat, il avait exprimé son opposition avec les représentants de la CC des pays du Sel et du Vermois. La régression la plus sensible pour la population de Moselle et Madon a été le déplacement à Vandoeuvre des services fiscaux. Désormais, le vrai problème est l'accès au numérique : on coupe la relation des services publics avec les habitants, on pose un vrai souci d'accès aux droits. Aujourd'hui, il faut donc poser un acte en votant cette motion.*

*André Bagard remercie le président de présenter la motion, il lui paraît également nécessaire de poser un acte fort pour défendre un des derniers services publics d'Etat sur le territoire.*

*Marcel Tedesco précise que, bien que Flavigny dépende de la trésorerie de Saint-Nicolas, il votera la motion par solidarité. Xavier Boussert indique que les élus de Richardmémil, rattachés à la trésorerie de Vandoeuvre, feront de même.*

*Jean-Luc Fontaine regrette que les élus ne soient pas davantage mobilisés au moment du transfert des services fiscaux à Vandoeuvre.*

**Motion adoptée à l'unanimité.**

## **MOTION N° 2021\_2**

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique et des transports**

---

**Objet :**

**Desserte ferroviaire de Nancy (suppression des TGV OuiGo, liaisons avec le sud)**

---

La desserte ferroviaire de la Lorraine n'a cessé au cours de ces dernières années de subir une dégradation continue aboutissant notamment à la réduction des fréquences TGV vers Paris, mais également des dessertes vers l'ouest depuis la gare Lorraine-TGV, et la suppression des liaisons vers le Sud notamment la ligne Metz-Nancy-Lyon-Marseille.

L'ajustement de l'offre SNCF pour cette rentrée 2021 – 2022 marque une nouvelle étape dans ce qui s'apparente à un véritable démantèlement de l'offre de service vers Nancy et le sud Lorrain avec une fin programmée en 2022 des deux liaisons quotidiennes TGV Ouigo de Nancy vers Paris sans justification tangible.

**Cette décision unilatérale de la SNCF est inacceptable au regard des éléments suivants :**

↳ **Un investissement pour un bien commun**

Les collectivités territoriales du Grand Est ont investi au total plus de **850 millions d'euros** pour être desservies par le TGV.

Cette infrastructure et donc le service associé appartient pour partie aux habitants du Grand Est qui ne peuvent accepter une dégradation supplémentaire du service.

↳ **Des étudiants et des familles pénalisés**

Tout le monde le reconnaît : les billets de TGV sont chers. L'offre « OUIGO » constitue une réponse économique répondant aux besoins des nombreux étudiants et familles du territoire. C'est un facteur d'attractivité du territoire non négligeable.

↳ **Une politique de développement et d'aménagement contrarié**

Les 13 intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle fédérées autour du SCoT portent ensemble une politique d'aménagement et de développement nécessitant une liaison « fluide » et efficace vers Paris et vers le Sud de la France.

La liaison avec le bassin parisien est indispensable à la politique d'attractivité et de tourisme, permettant notamment de faire découvrir le patrimoine et la culture lorraine aux Franciliens.

↳ **Un engagement vers une mobilité durable mis à mal**

La suppression des lignes vers Paris et vers le Sud de la France va à contre-courant de la dynamique et des investissements engagés favorisant des solutions décarbonées (covoiturage, mobilités douces, pôles multimodaux) et de la nécessaire prise en compte du changement climatique dans les politiques de mobilité. Il est en outre absurde d'obliger les voyageurs un détour par Paris pour rejoindre Lyon depuis Nancy, soit un détour de 300 km, un billet beaucoup plus cher et un bénéfice écologique fortement amoindri.

**L'Etat ne peut pas demander d'un côté aux collectivités de converger vers des objectifs nationaux pour une mobilité plus durable et, de l'autre, laisser la SNCF retirer les services favorisant l'atteinte de ces objectifs.**

**Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, les élus de la communauté de communes Moselle et Madon, s'associant au conseil de la Multipole Nancy Sud Lorraine, demandent solennellement à la SNCF et à l'Etat :**

- ↳ Le maintien des liaisons TGV Ouigo entre Nancy et Paris au-delà de décembre 2021
- ↳ Le maintien de la liaison de la Lorraine vers le Sud de la France
- ↳ L'engagement d'un dialogue respectueux et constructif avec la SNCF tant sur ces enjeux de desserte du bassin de Nancy vers Paris que des liaisons TGV vers le Sud de la France indispensables pour notre région.

*Benoît Sklepek souligne qu'en sus des participations à l'investissement, la région contribue sur chaque billet acheté par les voyageurs. En outre, le gouvernement vient de supprimer 2 taxes qui étaient jusqu'à présent acquittées par la SNCF à hauteur de 250 millions d'euros par an. Il regrette que cette marge de manœuvre ne soit pas utilisée pour la desserte du Grand Est.*

**Motion adoptée à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_175

**Rapporteur :**  
**Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement**

---

**Objet :**  
**Programme local de l'habitat : bilan de la 4e année**

---

Par délibération de décembre 2016, la CCMM a validé un nouveau PLH pour 6 ans comportant 16 actions qui s'articulent autour des orientations suivantes :

- Développer une offre de logements neufs, diversifiés et durables répondant aux besoins des ménages,
- Accompagner les ménages dans la diversité de leurs parcours résidentiels,
- Poursuivre et cibler l'intervention sur le parc privé existant,
- Renforcer l'animation de la politique locale de l'habitat.

Conformément à l'article L 302-3 du code de la construction et de l'habitation, le bilan annuel du PLH est soumis à délibération du conseil communautaire.

*A l'issue de la présentation, Laurent Diez remercie pour leur travail Florence Bertrand, Déborah Debraine-Jutel et Christelle Gries, qui animent la politique d'habitat de la CCMM.*

*Filipe Pinho se dit intéressé par l'expérimentation de logements en accession sociale à la propriété sur Champi à Neuves-Maisons, une première sur le territoire. Il souligne une nouvelle fois l'imbrication entre le logement et la santé, et appelle de ses vœux une maison de la prévention et de la santé publique, qui articule son action avec TDLU et le CIAS. Il indique qu'à l'occasion de la convention annuelle des intercommunalités de France à Clermont-Ferrand, le Premier ministre s'est montré favorable à la proposition de l'AdCF de faire des intercommunalités des « autorités organisatrices du logement » dans le cadre de la loi « 3DS ». A la lumière de l'expérience d'autres territoires, il constate que la compétence aide à la pierre change le rapport avec les bailleurs.*

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** le bilan annuel de 2020 du programme local de l'habitat.

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_176

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**  
**Mise en place d'un conseiller numérique**

---

La CCMM s'est positionnée dans le cadre du plan France Relance sur le recrutement d'un.e conseiller.ère numérique (4000 à l'échelle nationale) afin d'accompagner les habitants, de faciliter les apprentissages, la communication et l'accès aux droits des habitants par le numérique, suite à l'identification de besoins sur le territoire le CIAS, l'espace emploi et la mission locale, ainsi que la maison départementale des solidarités.

Le financement de l'Etat pour le recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre du dispositif France Relance, intervient à hauteur 50 000€ par poste pendant 2 ans, avec prise en charge de la formation initiale du conseiller recruté.

Le conseiller aura pour missions principales :

- Recenser les besoins et travailler en collaboration avec les partenaires locaux : CCAS/communes, MDS, Espace emploi, structures d'accueil (AGAFAB, résidence personnes âgées), associations caritatives...
- Veiller à l'articulation et la complémentarité des services selon les besoins recensés, rendre visibles les services existants,
- Soutenir aux usages quotidiens du numérique (consultation médicale, achat en ligne, travail à distance...),
- Accompagner les usagers dans la réalisation de démarches administratives en ligne, et favoriser l'autonomie à l'utilisation du numérique,
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens et critiques (informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux ...),
- Proposer des activités d'initiation au numérique dans des lieux de passage (mairies, médiathèque, espaces publiques...) ou lors d'événements ponctuels.

Le conseil communautaire est invité à s'engager dans la démarche, qui paraît une opportunité privilégiée pour réduire la fracture numérique qui exclut des habitants d'un certain nombre de services.

Le recrutement du conseiller interviendrait à la fin de l'année.

---

#### **Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **valide** l'engagement d'une action visant à faciliter l'accès des habitants au numérique,

- **approuve** le recrutement d'un conseiller numérique (catégorie B) et précise que le tableau des effectifs sera modifié ultérieurement à cet effet.

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Création d'une commission de délégation de service public, conditions de dépôt des listes**

---

Conformément à l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public (DSP).

Trois délégations de service public sont en vigueur à ce jour et trouvent leur terme au 31 décembre 2021 : l'exploitation de la station d'épuration de Neuves-Maisons, l'exploitation du réseau d'eau potable de Flavigny sur Moselle et l'exploitation du réseau d'eaux usées de Flavigny sur Moselle.

La réflexion est en cours de finalisation sur le devenir de l'exploitation de ces services après échéance des contrats en cours : renouvellement d'une DSP ? gestion déléguée via un marché public ? gestion en régie ? solution mixte ?

Dans l'hypothèse où il conviendrait de prolonger de quelques mois les contrats en cours, dans l'attente du « basculement » vers la phase suivante, ou d'engager une nouvelle DSP, il est nécessaire de mettre en place une commission de délégation de service public.

Après délibération du conseil communautaire sur le principe de la délégation, et lancement de la procédure de consultation, la commission de délégation de service public prévue à l'article L.1411-5 du code général des collectivités locales :

- Analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Est consultée pour avis sur l'opportunité d'engager des négociations avec un ou plusieurs soumissionnaires ;
- Analyse les offres des soumissionnaires et transmet, à l'assemblée délibérante, un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre, l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

La commission est également consultée pour avis sur tout avenant à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5%.

La commission est composée :

- du président, ou de son représentant, président de droit,
- de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus forte reste,
- de cinq membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les membres titulaires.

Il est proposé d'approuver le principe de création d'une commission de délégation de service public, de fixer les conditions de dépôt des listes et d'arrêter les modalités d'élection des membres.

Filipe Pinho rappelle qu'en 2014 il avait souhaité avoir un regard critique sur la gestion en régie de l'eau et de l'assainissement. L'audit avait conforté la collectivité dans son choix, tout en orientant sur une réorganisation du service. Il souligne l'extrême fragilité du réseau d'eau potable. Les ressources sont précaires du fait de la géologie et de la géographie, d'où l'enjeu de sécuriser les galeries de mine qui collectent les eaux d'exhaure. Le nombre et la diversité des ressources est une chance qui oblige. Il devient urgent d'accélérer le maillage entre les communes. Il n'ignore pas que la priorisation des travaux générera de la frustration, et redit sa conviction que le principe qui veut que « l'eau paie l'eau » est une impasse, et qu'il faudra accepter d'injecter de la fiscalité dans le financement de l'eau et de l'assainissement. Enfin, il serait intéressé par un travail commun avec le Grand Nancy et le Bassin de Pompey sur la valorisation des ressources en eau de la Forêt de Haye.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **décide** la création d'une commission de délégation de service public.

- **fixe** les conditions de dépôt des listes comme suit :

- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- Les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire ;
- Le dépôt des listes aura lieu avant l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public.
- Les listes seront déposées ou adressées au siège de la CCMM à l'attention de monsieur le président, au plus tard le 22 novembre 2021.

---

**DÉLIBÉRATION N° 2021\_178**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Contrat d'assurance « dommages aux biens » - Avenant n°4**

Dans le cadre des polices d'assurance, la SMACL est titulaire du lot « dommages aux biens ».

Suite à une forte sinistralité (notamment liée à des actes de vandalisme sur les vitres de l'Aqua'mm), l'assureur a proposé un ajustement contractuel permettant d'éviter la résiliation du contrat.

Il est proposé un maintien de la cotisation annuelle et l'application d'une franchise de 4 000 € par sinistre bris de glace au lieu de 380 € actuellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour rappel, la cotisation annuelle en 2021 s'établit à 25 794,96 euros TTC. Les autres dispositions du marché et franchises restent inchangées.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°4 au marché d'assurance couvrant les dommages aux biens, géré par SMACL,

- **autorise** le président à signer l'avenant correspondant.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_179**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Contrat d'assurance « responsabilité civile » - Avenant n°5**

---

Dans le cadre des polices d'assurance, la SMACL est titulaire du lot « responsabilité civile ».

Suite à une forte sinistralité (28 sinistres déclarés en 27 mois) liée notamment à des fuites sur réseaux, ou des dommages à véhicules provoqués par des nids de poules, le montant engagé par la SMACL est supérieur aux cotisations perçues.

Aussi l'assureur a proposé un ajustement contractuel permettant d'éviter la résiliation du contrat.

Il est proposé un maintien de la cotisation annuelle et l'application d'une franchise de 850 € par sinistre matériel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Actuellement, aucune franchise n'est appliquée.

Pour rappel, la cotisation annuelle en 2020 s'établit à 16 905,77 euros TTC. Les autres dispositions du marché et franchises restent inchangées.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°5 au marché d'assurance couvrant la responsabilité civile de la CCMM, géré par SMACL,

- **autorise** le président à signer l'avenant correspondant.

**DÉLIBÉRATION N° 2021\_180**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**  
**Budget principal - décision modificative n°5**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

*Richard Renaudin rappelle que la démarche globale de réaménagement de la dette a permis de dégager une marge de manœuvre supplémentaire de près de 190 000 € sur les exercices 2021 et 2022.*

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget principal conformément au tableau ci-dessous,

**DECISION MODIFICATIVE N°5  
BUDGET PRINCIPAL**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
D-F-6688 - AUTRES CHARGES FINANCIERES CHAPITRE 042 ORDRE	Renégociation emprunts Crédit Agricole	86 845,05 €	
D-F-023 - Virement à la section investissement	Ajustement virement à la section investissement	-86 845,05 €	
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
R-I-90-1641 - EMPRUNTS EN EUROS CHAPITRE 040 ORDRE	Renégociation emprunts		86 845,05 €
R-I-021 - Virement de la section fonctionnement	Ajustement virement de la section fonctionnement		-86 845,05 €
R-I-90-166 - Refinancement de la dette	renégociations emprunts		1 526 010,85 €
D-I-90-166 - Refinancement de la dette	renégociations emprunts	1 526 010,85 €	
<b>Total</b>		<b>1 526 010,85 €</b>	<b>1 526 010,85 €</b>

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_181

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**  
**Budget assainissement - décision modificative n°3**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget assainissement.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget assainissement conformément au tableau ci-dessous,

### DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
D-F-6688 - AUTRES CHARGES FINANCIERES CHAPITRE 042 ORDRE	Renégociation emprunts Caisse d'épargne	14 633,43 €	
D-F-023 - Virement à la section investissement	Ajustement virement à la section investissement	-7 633,43 €	
R-F-704-TRAVAUX	Ajustement recettes travaux		7 000,00 €
<b>Total</b>		<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
R-I-90-1641 - EMPRUNTS EN EUROS CHAPITRE 040 ORDRE	Renégociation emprunts		14 633,43 €
R-I-021- Virement de la section fonctionnement	Ajustement virement de la section fonctionnement		-7 633,43 €
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_182

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**  
**Budget gestion économique – décision modificative n°3**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget gestion économique.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget gestion économique conformément au tableau ci-dessous,

**DECISION MODIFICATIVE N°3  
 BUDGET GESTION ECONOMIQUE**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
D-F-6688 - AUTRES CHARGES FINANCIERES CHAPITRE 042 ORDRE	Renégociation emprunts Caisse d'épargne	18 417,10 €	
D-F-023 - Virement à la section investissement	Ajustement virement à la section investissement	-18 417,10 €	
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
R-I-90-1641 - EMPRUNTS EN EUROS CHAPITRE 040 ORDRE	Renégociation emprunts		18 417,10 €
R-I-021- Virement de la section fonctionnement	Ajustement virement de la section fonctionnement		-18 417,10 €
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le secrétaire,

Jean-Luc FONTAINE



Le président,

Filipe PINHO.

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 1	MOTION	Fermeture de la trésorerie de Neuves-Maisons
2021_ 2	MOTION	Desserte ferroviaire de Nancy (suppression des TGV OuiGo, liaisons avec le sud)
2021_ 175	Politique du territoire, habitat, logement	Programme local de l'habitat : bilan de la 4e année
2021_ 176	Administration générale - Fonction publique	Mise en place d'un conseiller numérique
2021_ 177	Commande publique	Création d'une commission de délégation de service public, conditions de dépôt des listes
2021_ 178	Commande publique	Contrat d'assurance « dommages aux biens » - Avenant n°4
2021_ 179	Commande publique	Contrat d'assurance « responsabilité civile » - Avenant n°5
2021_ 180	Finances	Budget principal - décision modificative n°5
2021_ 181	Finances	Budget assainissement - décision modificative n°3
2021_ 182	Finances	Budget gestion économique – décision modificative n°3

## Signatures

André	BAGARD		Pascal	SCHNEIDER	Procuration à Jean-Marc POMARES
Xavier	BOUSSERT		Danielle	SERGENT	
Claude	COLIN		Marie-Laure	SIEGEL	Excusée
Antoine	DESMONCEAUX		Benoît	SKLEPEK	
Laurent	DIEZ		Marcel	TEDESCO	
Jean-Marc	DUPON	Procuration à P.EBERHARDT (2021_178 à 2021_182)	Etienne	THIL	
Philippe	EBERHARDT		Hervé	TILLARD	
Jean-Luc	FONTAINE		Thierry	WEYER	
Marina	GASPARD		Jean-Claude	WICHARD	
Delphine	GILAIN	Procuration à Gilles JEANSON	Denise	ZIMMERMANN	
Dominique	GOEPFER		Suppléants*		
Gilles	JEANSON		Antonio	ALVES	
Daniel	LAGRANGE		Philippe	BAGARD	
Sandrine	LAMBERT		Bertrand	BAGARD	
Jean	LOPES	Excusé	Sylviane	BALERET	
Rémi	MANIETTE		Philippe	DELEAU	
Lucie	NEPOTE-CIT	Procuration à Sandrine LAMBERT	Marie	MANGEOT	
Maria Josefa	OROZCO		Philippe	MARCHAND	
Valérie	PICARD	Excusée	Jean-Pierre	OUDENOT	
Filipe	PINHO		Ghislain	PAYMAL	
Jean Marc	POMARES		Jean-François	PIRE	
Patrick	POTTS		Sophie	TROUSLARD	
Dominique	RAVEY	Procuration à Marcel TEDESCO	André	VERMANDE	
Richard	RENAUDIN	Procuration à D.ZIMMERMANN (2021_175 à 2021_177)			
Lydie	ROUYER	Procuration à Hervé TILLARD			

\* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

